

19.11.2008 - 07:49 Uhr

comparis.ch : le nouveau système de facturation de l'opérateur de téléphonie mobile Orange - Hausse des prix en douce

Zürich (ots) -

Subrepticement, Orange a changé son système de facturation à compter du 1er novembre. Ainsi, les appels de téléphonie mobile ne sont plus facturés à la seconde mais par unité de dix secondes. En conséquence, Orange augmente ses recettes de plusieurs millions aux dépens des particuliers (environ un million). Ce qui fait dire à Ralf Beyeler, expert ès télécom auprès de comparis.ch, le comparateur sur internet : «Je considère de telles hausses des prix en douce comme purement et simplement déloyales».

Les opérateurs de téléphonie mobile ne manquent pas d'idées lorsqu'il s'agit de remplir leurs caisses. Pour ne citer qu'un exemple récent : Orange, le provider suisse romand vient d'envoyer sa facture mensuelle à ses clients privés (environ un million) en leur communiquant - en passant - qu'il avait modifié son système de facturation au 1er novembre. Désormais, Orange ne facture plus à la seconde mais par unité de dix secondes, que ses abonnés appellent sur le réseau fixe ou mobile suisse, leur messagerie ou à l'international. «Nous estimons que ce tour de passe-passe permet à Orange de remplir ses caisses de 15 à 30 millions de plus par an», ajoute Ralf Beyeler, expert ès télécom auprès de comparis.ch.

Hausse des prix de 4,4 %

En fin de compte, cette modification de facturation de la part d'Orange n'est rien d'autre qu'une hausse de prix déguisée. Ses clients de téléphonie mobile en sont plus ou moins pénalisés, selon leur type d'abonnement et leur habitude en matière de télécommunication. «Ceux qui effectuent habituellement des appels très courts avec leur portable paient proportionnellement plus que ceux téléphonent plus longuement », analyse R. Beyeler. Le nouveau système de facturation d'Orange augmente artificiellement la facture de téléphonie mobile, comme le démontre l'exemple suivant : un client disposant de l'abonnement très répandu «Optima» et qui a téléphoné jusqu'à présent pendant environ 150 minutes et envoyé 40 sms par mois payait 73,50 francs [1]. Le nouveau système de facturation - moins avantageux du point de vue du consommateur - a pour effet que ce même client est maintenant obligé de déboursier 4,4 % de plus pour la même prestation. Selon les calculs de comparis.ch, ce client «Optima» se voit soudain facturer 7 minutes qu'il n'a pas réellement utilisées. Ralf Beyeler expert ès télécom auprès de comparis.ch : «Par le biais de ce nouveau système de facturation, Orange a unilatéralement changé les règles du jeu pendant la partie, une pratique généralement qualifiée d'"arnaque" !».

[1] Durée moyenne d'un appel : 104 secondes. Ce chiffre correspond à la durée moyenne des communications mobiles en Suisse (Statistique de l'Office fédéral de la Communication, 2006).

Contact:

Ralf Beyeler
Expert ès télécom comparis.ch
Téléphone : 044 360 52 95

Courriel : ralf.beyeler@comparis.ch
Internet : www.comparis.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100573708> abgerufen werden.